
Adresse de la société populaire de Cosnes (Nièvre) qui se félicite du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cosnes (Nièvre) qui se félicite du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 459;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34985_t1_0459_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

La commune de Touches a fait une collecte qui a produit 2.400 l. et 400 chemises, non compris son argenterie, cuivre et métal de cloche qu'elle a envoyés depuis longtemps au chef-lieu de district (1).

c

[Cosne, 16 pluv. II] (2)

« Représentants,

C'est au moment où l'activité révolutionnaire assure le triomphe constant des patriotes, où la justice nationale s'appesantit sur tous les traîtres où nos armées sont sur tous les points victorieuses et où les destinées de la République brillent enfin d'un nouveau lustre, que l'on entend quelques voix prôner les avantages de la paix. A coup sûr, Représentants, ce ne sont point des républicains ceux-là qui forment une semblable opinion. Ce langage ne peut convenir qu'aux aristocrates ou à des âmes pusillanimes, aux modérés, aux mauvais riches et aux conspirateurs parce qu'ils espèrent ajourner la contre-révolution. Mais lorsque l'horreur du despotisme et le génie de la liberté ont mis les armes dans les mains d'hommes courageux, ils ne doivent les déposer qu'en dictant la paix. Nous apercevons tous les pièces de nos ennemis et les tyrans coalisés connoissent toute leur foiblesse et l'inutilité de leurs efforts contre un peuple qui veut être libre. Ils voient sûrement et redoutent la massue révolutionnaire qui doit bientôt foudroyer toutes les majestés à couronner. Point de paix, de trêve, ni d'amnistie avec les despotes qu'ils n'aient rendu les armes et que le peuple français ne leur ait lui-même dicté les articles de cette paix. Tel est, Représentants, notre vœu irréfutable, tel doit être celui de tous les montagnards qui veulent sincèrement le bonheur du peuple, et de ceux dont la devise invariable est la Liberté ou la mort.

Vive la République, Vive la Montagne ».

CARTELLIER, *président*; Ph. CAMUS, la Montagne, *v.-présid.*; DOUVET, *secrét.*; BUREAU, *secrétaire*.

d

[Montflanquin, 4 pluv. II] (3)

« Représentants du peuple,

La Société populaire de Monflanquin, chef-lieu de district, département de Lot-et-Garonne, vient de déposer dans le magasin du district, 800 chemises, 1.667 paires de souliers, 105 paires de guêtres, 28 paires de bas, 11 cols, 8 mouchoirs.

Elle a versé dans la caisse du receveur du district la somme de 1.825 l. 9 s. pour les frais de la guerre, et autres objets en or et en argent.

L'émulation civique est un puissant aiguillon, les défenseurs de la patrie sont chers à nos cœurs. Ils sont tous nos frères ou nos enfants, et nous aussi nous suivons le cours rapide de la Révolution. Malheur à celui qui regarde en arrière... il ne pourra plus suivre et il périra.

(1) C 291, pl. 923, p. 2, 3. Reproduit dans *M.U.*, XXXVI, 346; Bⁱⁿ, 20 pluv.

(2) C 292, pl. 939, p. 15; Bⁱⁿ, 20 pluv.; *M.U.*, XXXVI, 346.

(3) C 291, pl. 923, p. 11, 12, 13. Bⁱⁿ, 20 pluv.

Législateurs, restez sur la Montagne, vous l'avez trouvée en friche, vous avez comblé le marais des rochers que la force de la raison a fait rouler. Il n'y a plus d'exhalaison. Tout va prospérer sur la Montagne.

Vos bras robustes ouvriront les veines et les canaux de la bienfaisance; le grain de la terre et la salubrité de l'air rendront fécondes et vigoureuses les nouvelles plantes. Restez sur la Montagne, chassez au loin les reptiles, le fanatisme et la superstition qui voudroient corroder la nouvelle plantation. L'instruction publique les exterminera.

Abeilles industrieuses, faites une guerre ouverte aux frelons paresseux, aux guêpes impuissantes qui veulent s'approprier le fruit de votre travail. Vous les connoissez et nous aussi.

Restez à votre poste et comptez sur notre reconnaissance ».

M.A. LAGAVENE-LATOUR, *présid.*; MURAT, *secrét.*; CAPDEVILLE, *secrét.*; MARQUIS, *secrét.*

[Récépissés du distr., 30 niv. II]

« Nous administrateurs du directoire du district de Montflanquin, déclarons avoir reçu de la Société patriotique de cette ville, 10 caisses, renfermant 800 chemises, 167 paires de souliers et 105 paires de guêtres ».

MURAT, JALABERT (*titre illisible*), GERVAIS.

[5 pluv. II]

« Je soussigné receveur du district de Monflanquin, au département du Lot-et-Garonne, reconnois avoir reçu du citoyen Bassos, trésorier de la Société populaire de Montflanquin la somme de 1.825 livres 9 sous, 3 pièces espagnoles pesant 3 gros, un crochet de montre en or pesant une once 5 gros 54 grains, laquelle somme et susdits objets ont été donnés dans ladite Société pour subvenir aux frais de la guerre, et que nous promettons de faire parvenir au Caissier de la Trésorerie nationale à Paris ».

CASSAGNÈS aîné.

e

[Neuvy-la-Loi, 8 pluv. II] (1)

« Citoyens représentants,

Telle est la puissance du génie de la Liberté qu'il embrase les âmes partout où il peut pénétrer.

Au milieu des champs, loin de l'instruction, une poignée de campagnards, vrais sans-culottes, depuis longtemps formée en Société populaire, les yeux sans cesse attachés sur la Montagne sacrée, et inspirée par elle, opposoit un front redoutable à la malveillance, au modérantisme perfide, à l'aristocratie et les combattoit avec succès.

Nous attendions le moment de terrasser le fanatisme et sur ses autels renversés, nous avons élevé un temple à la Raison, où naguère dominait la plus superstitieuse ignorance.

Vous avez par votre décret du 19 brumaire invité les bons citoyens à faire des offrandes à

(1) C 291, pl. 923, p. 9, 10. Bⁱⁿ, 20 pluv.; *J. Matin*, p. 1128.